



UNION AFRICAINE

**CATALOGUE DES PROGRAMMES
D'ACTIVITÉS 2006 - 2008**

**MANDAT, OBJECTIFS ET FONCTIONS PRINCIPALES
PROGRAMMES PRIORITAIRES
GRANDS DÉFIS ÉCONOMIQUES DE L'AFRIQUE CONTEMPORAINE**

DÉPARTAMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mars 2006

CATALOGUE DES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS 2006 - 2008

**MANDAT, OBJECTIFS ET FONCTIONS PRINCIPALES
PROGRAMMES PRIORITAIRES
GRANDS DÉFIS ÉCONOMIQUES DE L'AFRIQUE CONTEMPORAINE**

**DÉPARTMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
Mars 2006**

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
I. MANDAT, OBJECTIFS ET FONCTIONS PRINCIPALES	2
I.1. Objectifs	2
I.2. Fonctions Principales	3
II. LES PROGRAMMES PRIORITAIRES	4
II.1. Obsevation Générale	4
II.2. Les Activités.	9
II.2.1. Transformation institutionnelle	9
II.2.1.1. La création des institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif.	9
II.2.1.2. L'harmonisation des statistiques économiques et sociales: Création d'une unité des statistiques	10
II.2.1.3. Conférence des Ministres afri- cains de l'économie et des finances (chaque année)	11
II.2.1.4. Le Sommet économique des Chefs d'Etat et de Gouver- nement.	12
II.2.1.5. La création d'une bourse afri- caine des valeurs mobilières	13
II.2.1.6. La création d'un fonds au sein de l'Union africaine pour assister les pays africains importateurs de pétrole	16
II.2.2. L'intégration économique	17

II.2.2.1.	La coordination des CER (deux réunions par an)	17
II.2.2.2.	La Rationalisation des Communautés économiques régionales (CER)	18
II.2.2.3.	L'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de la micro-finance au niveau du continent	19
II.2.2.4.	Le Forum africain du secteur privé	20
II.2.2.5.	Le programme de formation sur l'intégration économique en Afrique	21
II.2.2.6.	L'UA et la coopération internationale.	22
II.2.2.7.	Les Relations spécifiques avec l'Union européenne	23
II.2.2.8.	La Revue des étapes prévues par le Traité d'Abuja	24
II.2.3.	La vision partagée	25
II.2.3.1.	Le congrès d'économistes et d'experts africains	25
II.2.3.2.	La Revue africaine de l'intégration économique	27
II.2.3.3.	Les "Vendredis de la Commission"	28
II.2.3.4.	Evaluation des initiatives internationales destinées à l'Afrique	31

	II.2.3.5. Création d'un Forum des institutions de recherche économique en Afrique	32
III.	LES GRANDS DÉFIS ECONOMIQUES DU CONTINENT.	34
III.1.	Le Financement du Développement	35
III.2.	La Dette Extérieure.	36
III.3.	L'industrialisation du Continent	37
III.4.	L'endogénéisation de La Dynamique de la Croissance et du Développement	39
III.5.	Le Développement du Capital Physique	40
III.6.	L'intégration Économique	40
III.7.	Quête Permanente de la Compétitivité	41
III.8.	Résister aux Chocs Endogènes et Exogènes	42
III.9.	La Promotion du Secteur Privé et Consolidation du Partenariat Public/Privé	43
III.10.	La Gouvernance Économique	44
III.11.	La Stabilité Politique	45
IV.	LES CONTACTS.	47
V.	L'ORGANIGRAMME.	48

L'article 12 des statuts de la Commission définit le portefeuille du Département des Affaires économiques comme suit: Intégration économique, Affaires monétaires, Développement du secteur privé, Investissement et Mobilisation de ressources.

I. MANDAT, OBJECTIFS ET FONCTIONS PRINCIPALES

Le Département des affaires économiques a pour mandat d'initier et de promouvoir les politiques et les stratégies visant à renforcer la coordination, l'harmonisation des initiatives continentales en matière d'intégration économique, et à développer la coopération régionale. Ce portefeuille s'attache également à promouvoir des politiques de nature à soutenir les investissements et à mobiliser le financement du développement, et à accélérer la mise en place des institutions communes telles que la Banque centrale africaine, le Fonds africain d'investissement, et le Fonds monétaire africain.

I.1. Objectifs

- (i) Coordonner, harmoniser et faciliter toutes les activités visant à consolider le processus d'intégration aux niveaux régional et continental ;
- (ii) Promouvoir l'établissement effectif de liens institutionnels entre les organes de l'Union africaine et les CER ;
- (iii) Aider à la mise en place d'institutions économiques et financières appropriées, notamment celles qui sont prévues par les dispositions de l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- (iv) Faciliter l'adoption de politiques macro-économiques et sectorielles communes, adaptées aux besoins du continent ;
- (v) Promouvoir la coopération économique internationale, notamment avec les groupements économiques des autres régions du monde ;
- (vi) Elaborer les stratégies visant à résoudre le problème de la dette en Afrique ;
- (vii) Aider les Etats membres à mettre au point des politiques appropriées pour l'éradication de la pauvreté ;

- (viii) Mobiliser les ressources en vue du financement des projets de développement économique.

I.2. Fonctions principales

- (i) Elaborer des politiques et des stratégies pour l'accélération de l'intégration économique ;
- (ii) Assurer la coordination des activités relatives au développement du processus d'intégration économique ;
- (iii) Aider à la promotion du secteur privé aux plans national, régional et continental;
- (iv) Promouvoir l'épargne intérieure en Afrique ainsi que les apports financiers internationaux ;
- (v) Elaborer des politiques et des stratégies monétaires et fiscales et proposer des mesures pour résoudre le problème de la dette ;
- (vi) Assurer la coordination des cadres de développement des économies africaines aux niveaux national et régional ;
- (vii) Promouvoir et faciliter les politiques économiques qui ont un impact sur les différentes étapes de développement, entre les CER, dans le but de réaliser le Marché commun africain ;
- (viii) Renforcer l'ECOSOC pour une participation active de la société civile.
- (ix) Entreprendre des actions pour mobiliser l'investissement direct local et étranger pour le développement de tous les secteurs de l'activité économique ;
- (x) Initier des politiques et stratégies afin d'accélérer la mise en œuvre du Traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine (AEC) et de faciliter l'adoption des programmes de développement économique viables pour le continent ;

- (xi) Assister les Etats membres dans les négociations internationales, particulièrement celles qui ont lieu dans le cadre des Accords de Cotonou ;
- (xii) Assurer le suivi des initiatives dans lesquelles l'Afrique est engagée à savoir la TICAD, le Forum Chine-Afrique et le Sommet Afrique-Europe ;
- (xiii) Coordonner le secrétariat conjoint CUA/CEA/BAD.

II. LES PROGRAMMES PRIORITAIRES

II.1. Obsevationes générales

Le monde économique d'aujourd'hui est caractérisé par la constitution de grands ensembles, par la domination de l'économie de marché, symbolisée par le phénomène de la mondialisation et par une âpre compétition entre les acteurs économiques. Dans ce monde où les économies faibles sont marginalisées et constamment précarisées, l'Afrique notre continent connaît une situation paradoxale : le continent, potentiellement le plus riche d'une part, et d'autres part, le continent le plus démuné, où tous les indicateurs économiques émettent des clignotants rouges. A la lumière de ce sombre tableau, quel doit être le rôle de la Commission de l'Union africaine, institution chargée d'accompagner les pays africains dans leur lutte quotidienne contre la misère et la pauvreté? En d'autres termes, quelle représentation ou rêve économique la Commission doit-elle offrir à l'Afrique? Dans un élan d'anticipation, le rôle de la Commission se doit, du point de vue économique, de proposer aux Etats membres des programmes d'activités visant à :

- (i) soustraire définitivement l'Afrique du cul-de-sac de la misère et de la pauvreté;
- (ii) mettre en œuvre des politiques économiques (monétaire, budgétaire, ...) réalistes, cohérentes et efficaces permettant d'endiguer tous les chocs d'origine interne et externe, voire à contenir toutes

- les asymétries qui caractérisent les relations économiques contemporaines;
- (iii) arrimer les économies africaines à l'économie mondialisée par l'entremise de :
 - (iv) la bonne gouvernance économique publique et privée (Premier pilier du NEPAD);
 - (v) l'épanouissement du secteur privé africain à côté d'un secteur public capable d'insuffler de l'élan et de l'allan à l'économie nationale en cas de nécessité;
 - (vi) l'endogénéisation des leviers du financement du développement à travers de véritables politiques de mobilisation de l'épargne nationale, et de développement d'intermédiaires financiers bancaires et non bancaires crédibles, fiables et capables de jouer un rôle actif sur le marché financier international, ...
 - (vii) développer une culture managériale, d'entreprise et une culture du goût du risque permettant aux hommes d'affaires africains ou aux opérateurs économiques africains de rivaliser sans complexe avec leurs partenaires du reste du monde;
 - (viii) promouvoir les relations fonctionnelles entre les principaux secteurs d'activités pour faire jouer les effets induits réciproques;
 - (ix) privilégier l'approche régionale aux dépens des démarches dites « micro-Etats »;
 - (x) bâtir l'intégration régionale et continentale à partir de la base (c'est-à-dire en y impliquant fortement les bénéficiaires) et non l'inverse.

Somme toute, la Commission doit émettre en direction des Etats membres, des signaux favorables à l'introversion des politiques et stratégies économiques, condition *sine qua non* d'une Afrique économiquement épanouie, partenaire cré-

dible et écoutée dans les instances internationales, capable de contribuer de façon significative à l'évolution économique du monde moderne et de procurer bien-être à ses populations à travers la mise en place de politiques de plein-emploi.

Par ailleurs, la Commission doit contribuer à l'avènement de citoyens africains, de type nouveau, qui acceptent de se considérer comme les premiers et incontournables acteurs du développement économique de leur continent; qui acceptent de compétir sans complexe et dans la dignité, avec les citoyens du reste du monde pour permettre à leur continent de connaître une croissance économique forte et durable, sans laquelle la misère et la pauvreté demeureront persistantes; et qui acceptent de s'ancrer et de se ressourcer permanemment dans les vertus culturelles de l'Afrique afin de relever tous les défis de la modernité tout en préservant leur dignité et leur identité.

Pour traduire cette perception en réalité, le Département des affaires économiques propose les axes d'action suivants :

- (i) concevoir des programmes d'activités, les mettre en œuvre à partir de ce qui existe déjà, de ce qui a été déjà fait ou de ce qui est en train de se faire, sur le terrain dans les pays et dans les régions. Une telle approche a l'avantage de bénéficier de l'adhésion des acteurs économiques et politiques des pays et des régions; ce qui *de facto*, offre une chance de succès aux initiatives de la Commission;
- (ii) privilégier la région comme espace d'application des projets destinés aux Etats membres (c'est le troisième pilier du NEPAD). Aussi, est-il important d'encourager une démarche progressive et sélective dans le processus d'intégration régionale et continentale. En d'autres termes, les pays qui rempliraient les conditions liées aux critères de convergence dans un ensemble donné, doivent évoluer vers l'étape suivante dans le processus d'intégration; quitte aux recalés de réaliser des

performances économiques afin de rejoindre les pays du peloton de tête. Car embarquer tous les pays, en même temps, ou attendre que tous les pays remplissent les conditions, pour passer d'une étape à une autre, est non seulement de nature à handicaper le processus de l'intégration (en le ralentissant), mais encore à conduire les pays à être moins enclins à réaliser des performances économiques.

- (iii) **procéder à un investissement public** massif pour développer les infrastructures physiques qui, du point de vue de l'analyse économique, intéressent peu le secteur privé (local ou étranger), en raison de ce que ces infrastructures relèvent du domaine du monopole naturel, du fait de la sous-additivité des coûts que suscite leur développement.
- (iv) **Inviter, à travers diverses législations,** les firmes transnationales à développer leurs activités dans le sillage de la vision que la Commission s'est donnée.
- (v) **Encourager l'avènement de pays « locomotive » dans les régions** sur une base de données économiques ou de performances économiques. Ces pays doivent dès lors accepter d'être des contributeurs nets dans les budgets communautaires, tandis que les autres sont des bénéficiaires nets. L'exemple de l'Union européenne où l'Allemagne, la France et le Royaume-Unit jouent le rôle de contributeurs nets peut servir de modèle. Ici, l'idée est que le processus d'intégration doit s'accomplir dans un esprit de solidarité sans lequel ce processus est fortement handicapé.
- (vi) **Initier le Sommet économique des Chefs d'Etat et de Gouvernement.** Une telle initiative présente l'intérêt d'offrir aux dirigeants africains, l'occasion de s'appesantir exclusivement sur les défis économiques du continent et de prendre des décisions

politiques courageuses pour les relever. Car la formule actuelle de l'organisation des Sommets marginalise le traitement des dossiers économiques au profit des questions politiques. On ne le dira jamais assez, il est quasiment-impossible d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité (questions politiques majeures) en Afrique tant que celle-ci continuera d'être caractérisée par la misère et la pauvreté. On ne peut pas faire la paix dans un environnement de misère où les peuples ont perdu tout espoir. Par ailleurs, le Sommet économique offre l'opportunité aux chefs exécutifs des CER de présenter, en plénière, aux Chefs d'État et de Gouvernement leurs bilans respectifs dans le processus d'intégration régionale. Ainsi, les expériences peuvent être partagées et des décisions politiques peuvent être prises pour relancer la machine de l'intégration. Il est à souligner que l'initiative du Sommet économique a déjà bénéficié de l'aval politique de la réunion de coordination UA/CER de Lusaka, tenue en mars 2003. Il est grand temps de mettre en œuvre ce projet quelqu'en soit le prix; car le succès de l'intégration économique en Afrique n'a pas de prix. **Nous proposons que l'on consacre l'un des Sommets actuels aux questions économiques et sociales.**

- (vii) Évaluer constamment les différentes initiatives conçues et destinées à l'Afrique afin d'appréhender les progrès accomplis et de faire ressortir les obstacles liés à leur mise en œuvre. Il s'agit ici de la TICAD; du Dialogue Afrique-Europe; du Forum Chine-Afrique,...
- (viii) Évaluer tous les ans ou tous les 2 ans l'impact réel des politiques des institutions financières internationales sur le développement économique de l'Afrique. Il s'agit particulièrement des politiques des institutions de Bretton Woods.

II.2. Les activités

Les programmes de la Commission se structurent essentiellement autour des activités qui sont liées à trois principaux axes, à savoir, la transformation institutionnelle, l'intégration économique et la vision partagée. Toutefois, il est à souligner que ces activités ne sont ni exhaustives ni permanentes. Elles sont révisables tous les ans en fonction des priorités du moment.

II.2.1. Transformation institutionnelle

II.2.1.1. La création des institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif.

L'Union africaine dans son Acte Constitutif, en son article 19 prévoit la création de trois institutions financières comme symboles réels de l'intégration de notre continent. Ce sont :

- La Banque Centrale Africaine (BCA) ;
- La Banque Africaine d'Investissement (BAI) et ;
- Le Fonds Monétaire Africain (FMA).

L'établissement de ces trois institutions financières va parachever le processus de la mise en œuvre d'une Afrique unie, solidaire et prospère. L'urgence de la création de ces institutions a été recommandée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Abuja (Nigéria) en leur 4ème session ordinaire. Un rapport exhaustif du processus de création de ces institutions financières et les protocoles devant régler leur fonctionnement quotidien sont à produire dans un proche avenir.

La décision **No. Assembly/AU/Dec.64(IV)** du Sommet d'Abuja attribue le siège de la Banque africaine d'investissement à la Libye, le siège de la Banque centrale à l'Afrique de

l'Ouest; et celui du Fonds Monétaire Africain à l'Afrique Centrale. La décision No. **EX.CL/Dec.242(VIII)** prise à Khartoum invite les deux dernières régions à organiser en leur sein une concertation afin de communiquer leur choix à la Commission, au plus tard, le 31 mars 2006. La Commission envisage de mettre en place, dans les semaines à venir, trois comités techniques de pilotage (un comité par institution) visant à accélérer l'avènement de ces institutions.

II.2.1.2. L'harmonisation des statistiques économiques et sociales: Création d'une unité des statistiques

La justification essentielle de ce projet de création de l'Unité de statistiques réside dans le fait qu'en Afrique, les principaux agrégats économiques n'ont pas les mêmes contenus d'un pays à un autre; la plupart des données statistiques établies sur l'Afrique ne sont pas fiables; l'essentiel des données économiques et sociales existantes sur l'Afrique sont conçues en dehors du continent; les systèmes de collecte des données n'obéissent pas aux mêmes normes.

L'usage donc des données statistiques peu fiables pour conduire des analyses économiques peut déboucher sur des recommandations de politiques ou de stratégies erronées. De même, les données peu fiables ne permettent pas de bâtir des comptabilités nationales crédibles pouvant servir de tableaux de bord, aux opérateurs économiques nationaux et étrangers.

Ce projet est mis en œuvre en collaboration avec les instituts africains de statistiques et les institutions internationales telles que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) afin de mettre à la disposition de l'Afrique des données économiques et sociales fiables pouvant servir, entre autres, à des recherches scientifiques de qualité.

Les fonctions principales de l'Unité de statistiques sont, entre autres, de:

- fournir l'appui politique nécessaire (**plaidoyer permanent**) dans la coordination du développement et de l'utilisation des statistiques en Afrique;
- collecter les données (primaires et secondaires) politiques, économiques et sociales pour les mettre à la disposition de tous les départements, de tous les bureaux régionaux, et de tous les Etats membres;
- faire, à partir des données recueillies, des projections sur les indicateurs économiques et sociaux en vue de proposer des politiques et stratégies aux Etats membres;
- faire connaître toutes les statistiques des Etats membres, et des régions afin de faciliter les analyses comparatives sur les performances économiques et sociales.

Dans le cadre de l'harmonisation des statistiques africaines, un séminaire continental est à organiser courant 2006, avec pour objectif principal de créer un cadre minimum d'harmonisation des statistiques sociales et macro-économiques permettant de comparer les résultats économiques et sociaux des pays et de suivre l'évolution socio-économique du continent de façon permanente.

II.2.1.3. Conférence des Ministres africains de l'économie et des finances (chaque année)

Nous rappelons que la conférence des ministres africains de l'économie et des finances (CAMEF) a été institutionnalisée par le Sommet de Syrte, Libye, juillet 2005 (**Décision No. Assembly/AU/Dec.73(V)**). Cette décision donne mandat à la Commission d'assurer la préparation de cette Conférence en collaboration avec les Communautés économiques régio-

nales (CER), la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et les partenaires au développement et de lui en faire rapport au cours de ses sessions annuelles. Cette conférence annuelle a pour objectif de préparer le Sommet Économique dont nous estimons que la tenue revêt une importance capitale pour l'Afrique. Ce Sommet Économique offre l'opportunité aux Chefs d'État et de Gouvernement de s'informer sur les progrès réalisés au niveau du processus d'intégration du continent et de faire des recommandations sur l'évolution des économies africaines. La CAMEF s'attellera, entre autres, à :

- évaluer l'impact des politiques économiques adoptées ;
- comparer les expériences en matière de politiques et de stratégies ;
- dégager les voies à suivre par rapport aux grands enjeux de l'économie contemporaine ;
- évaluer les différentes coopérations nouées avec l'Afrique ;
- adopter une position commune africaine au niveau de grandes questions faisant l'objet de négociations internationales ;
- examiner tous les contours théoriques et pratiques du marché financier international.

II.2.1.4. Le Sommet économique des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Ce Sommet mérite d'être organisé une fois tous les 2 ans ou bien, il convient de transformer l'un des sommets actuels en sommet traitant des questions exclusivement économiques et sociales.

D'abord, il offre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, l'occasion de porter une grande attention aux questions économiques du continent qui, en fait, sont marginalisées par la for-

mule actuelle de la tenue des sommets. Ensuite, il donne l'occasion aux Chefs exécutifs des CER, d'exposer le bilan de l'intégration régionale dont ils ont la charge, de faire des propositions aux Chefs d'Etat afin de leur permettre de prendre des décisions politiques conséquentes. Enfin, il permet aux Chefs d'Etat d'examiner les rapports de la Conférence des Ministres de l'économie et des finances et d'indiquer des orientations claires fondées sur des décisions politiques courageuses.

Ce Sommet peut être considéré comme le «Davos» africain, à la différence qu'elle se tiendra alternativement dans les capitales ou villes africaines.

II.2.1.5. La création d'une bourse africaine des valeurs mobilières

Face à l'inquiétante progression de pauvreté et de la misère en Afrique et à la dégradation avancée des conditions de vie et de bien être de ses populations, les leaders de ce continent, ont, depuis 1991, adopté le Traité d'Abuja, dans lequel, ils reconnaissent la nécessité de créer, en passant par une série d'étapes importantes, la communauté économique africaine (AEC) pour accélérer l'intégration économique du continent en vue de combattre efficacement les causes profondes et structurelles de la pauvreté et la misère.

Cette volonté politique d'éradiquer la pauvreté, a conduit la Commission de l'Union africaine, conformément à l'article 19 de son Acte Constitutif, à entreprendre la création de trois institutions financières pour soutenir la croissance économique et le développement.

L'analyse économique indique la nécessité et l'importance du développement du marché des capitaux pour les besoins des économies (financement des appuis budgétaires et de l'activité des secteurs productifs). Ce marché constitue la serve de l'activité économique en ce sens qu'il fournit à l'économie les ressources nécessaires pour son financement.

Face aux contraintes des finances publiques, aux risques systématiques que représentent les recours aux facilités budgétaires et au poids écrasant de la dette du fait des financements bilatéraux et multilatéraux, aux conditions de marché, qui comblaient traditionnellement les déficits fiscaux, les pays africains se sont résolument tournés vers d'autres sources de financement plus adaptées au sein desquelles figure le marché financier.

Par ailleurs, avec les nombreuses réformes entreprises dans le cadre de la relance des bases d'une économie durable, les Etats africains ont été invités à se désengager des secteurs de production, pour permettre l'éclosion du secteur privé.

Ce nouveau cadre exige une adaptation des mécanismes de régulation de l'économie, notamment le recours aux instruments indirects de gestion de la monnaie et de mobilisation d'épargne. Le système bancaire ne pouvant fournir à l'économie des ressources longues, car cela l'exposerait dangereusement aux chocs exogènes, le marché financier s'est donc révélé comme une source de financement adaptée. Le marché financier permet de mobiliser de façon accrue l'épargne intérieure et extérieure pour les besoins en ressources longues de l'économie. Il constitue une source de capitaux frais qui ne font pas appel à la création de la monnaie, donc des financements qui ne présentent pas un caractère inflationniste. Il réduit considérablement les coûts d'intermédiation financière parce ce qu'il met en relation directe les offres et les demandes de capitaux. Ainsi, a-t-on assisté, au cours de ces dernières années, à une émergence remarquable des marchés financiers en Afrique, mais qui hélas, enregistrent de plus en plus des performances mitigées. Toutefois, hormis la place financière de Johannesburg qui relie tous les marchés d'Afrique australe, qui est considérée comme moderne et bien cotée dans le monde, la plupart des places financières est confrontée à de nombreux obstacles : étroitesse de l'offre et de la demande des produits financiers, faiblesse des volumes des échanges, fortes taxes imposées sur les opérations financières, conditions

macroéconomiques non assainies, inflation galopante, manque d'infrastructures etc.

Dès lors, des réflexions méritent d'être menées en vue de la mise en place d'un espace financier unique, efficace et efficient en Afrique comblant les besoins des agents économiques qui ont besoin des capitaux à moindre coût. Cela favoriserait la collecte des ressources auprès d'un système bancaire souvent très liquide en Afrique, auprès des établissements financiers et des agents économiques tels que les ménages à très forte capacité de financement. Cet espace financier sera une plate-forme qui reliera entre elles toutes les places financières du continent pour obtenir une masse critique d'opérations financières, de capitalisation boursière et d'avantages de liquidité en diminuant les coûts des transactions. La mise en place d'une telle bourse nécessite l'exécution des tâches qui suivent :

- Etudier, avec l'ensemble des acteurs des places financières existantes en Afrique, la possibilité de la création du marché financier continental ;
- identifier et analyser les défis macroéconomiques et les contraintes socio-culturelles auxquels un tel marché pourrait être confronté ;
- mesurer ou estimer le volume probable des échanges sur une telle place, et la capitalisation boursière et son impact sur les économies nationales ;
- recueillir les avis des agents économiques afin de faire des recommandations pertinentes pour le développement du marché en vue d'une croissance économique durable du continent ;
- faire des recommandations sur les réformes fiscales et le type d'infrastructures nécessaires pour rendre le marché moderne et plus efficient.

II.2.1.6. La création d'un fonds au sein de l'Union africaine pour assister les pays africains importateurs de pétrole

Les pays africains, importateurs nets de pétrole, subissent, de plein fouet, les effets pervers des fluctuations incessantes du prix de pétrole. Les chocs pétroliers des années 70 ont, à cet égard, partiellement contribué à plonger les économies africaines dans une crise structurelle qui, à son tour, a précipité l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) sous la houlette des institutions de Bretton-Woods.

Les effets économiques d'un choc pétrolier dans les pays importateurs sont variés et divers. C'est ainsi qu'à court terme, une hausse du prix du pétrole, entraînant une perte de pouvoir d'achat chez les ménages, les conduit à réduire le volume de leur consommation. Aussi, les entrepreneurs, sont-ils tentés de compenser la perte de revenu causée par le choc pétrolier en relevant les prix de vente de leur production. Il en va de même pour les salariés qui, du fait de la perte de leur pouvoir d'achat, demandent une augmentation de salaire. A long terme, la hausse du prix du pétrole produit un impact négatif sur la rentabilité des secteurs énergivores tout en provoquant la modification de leur structure productive.

Par ailleurs, plus la dépendance pétrolière (mesurée par la part relative des importations de pétrole dans le total des importations) est forte, plus les répercussions d'une hausse des cours mondiaux sont négatifs. Ainsi, dans les pays africains importateurs de pétrole, une hausse du prix de pétrole impliquerait une diminution significative des taux de croissance, une érosion du solde des balances commerciales et une forte hausse des taux d'inflation. En outre, le renchérissement de la facture pétrolière incite à un ajustement économique brutal qui génère une forte contraction de la consommation domestique. Cet renchérissement encourage également des dépréciations soudaines des monnaies locales, face au dollar, qui à leur tour, accroissent le coût du service de la dette extérieure. Ex : Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), une hausse de

10 dollars des cours pétroliers se traduit par un transfert entre zones acheteuses et vendeuses d'environ 160 milliards de dollars, soit plus de 0,4 point du PIB mondiale. Et plus les pays sont pauvres et endettés, plus l'effet d'une hausse du prix du pétrole est fortement négatif. Ainsi, suivant les estimations du FMI, une hausse durable de 10 dollars le baril, réduirait en moyenne le taux de croissance de ces pays de plus de 1,5 en une année. Ce coût pour les pays sub-sahariens importateurs, serait encore plus élevé, en raison de la fragilité de leurs économies et de leur forte dépendance à l'égard du pétrole. Pour ces pays, le FMI estime la perte en termes de PIB à plus de 3%. Les effets pervers des chocs pétroliers sur les économies des pays africains importateurs de pétrole constituent donc une problématique majeure qui mérite d'être résolue. Une des solutions les plus pertinentes, sinon la plus pertinente, réside dans la création d'un Fonds africain, au sein de l'Union africaine, pour aider les pays pauvres importateurs de pétrole à endiguer les effets négatifs des chocs pétroliers.

L'objectif principal de ce fonds est de mobiliser les ressources destinées à assister les pays africains pauvres et importateurs de pétrole pour contenir les chocs pétroliers, et faciliter le financement de leurs importations pétrolières.

II.2.2. L'intégration économique

II.2.2.1. La coordination des CER (deux réunions par an)

Ces réunions sont précédées par celles des experts des CER et de la Commission de l'Union africaine. L'intérêt de la réunion des experts réside dans ce qu'elle permet non seulement de faire ressortir les voies et moyens du développement des relations de nature organique entre les CER et l'Union africaine, mais encore de tenter d'apporter une thérapie appropriée aux problèmes sectoriels auxquels elles sont confrontées, notamment dans les domaines agricole, industriel, tertiaire... Cette réunion des experts aboutit à l'élaboration

d'un document de travail voire d'un programme d'activités qui est soumis aux secrétaires exécutifs des CER lors de leurs réunion de coordination, présidée par le Président de la Commission pour examen, adoption et recommandations. Tandis que l'intérêt de la réunion des Chefs exécutifs réside dans ce qu'elle offre une opportunité à la hiérarchie des CER pour examiner les propositions faites par les experts afin de leur conférer une caution politique et un caractère exécutoire. Aussi, une telle réunion présente-t-elle l'intérêt d'associer pleinement les CER aux activités liées à la construction de l'Union africaine. Sont invitées à prendre part à ces réunions, (en plus de toutes les CER) les institutions comme la CEA et la BAD. De même, tous les départements y sont associés en raison du caractère multi-sectoriel de l'ordre du jour de ces réunions.

II.2.2.2. La Rationalisation des Communautés économiques régionales (CER)

La Commission a mis en place le mécanisme suivant pour apporter une solution efficace à cette importante problématique :

- Une consultation régionale regroupant les experts des régions d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et d'Afrique du Nord. Cette consultation s'est tenue à Accra (Ghana) les 27 et 28 octobre 2005.
- Une consultation régionale regroupant les experts d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe. Elle a eu lieu à Lusaka, les 9 et 10 mars 2006.
- Une conférence ministérielle réunissant les Ministres chargés des questions d'intégration. Cette conférence a eu lieu les 30 et 31 Mars 2006, à Ouagadougou (Burkina Faso). La conférence a été précédée d'une réunion d'experts gouvernementaux qui a examiné, entre autres, le rapport issu des deux consultations régionales, et les rapports produits par des consultants sur la quantification des scénarii de rationalisa-

tion par l'entremise des techniques d'analyse coût-bénéfice.

- Le rapport de la conférence des Ministres chargés des questions d'intégration a été soumis à l'examen des organes de décision de l'UA au cours du Sommet de juillet 2006 qui s'est tenue en Gambie.

II.2.2.3. L'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de la micro-finance au niveau du continent

En Afrique comme ailleurs, les réseaux bancaires sont, traditionnellement, plus que réticents à financer les activités des petites et moyennes entreprises (PME). Manque de garanties, manque de transparence, manque de ressources : la rengaine est connue des petits partons en quête d'un prêt. Selon l'ONU, 3 milliards de personnes, seraient exclues des systèmes bancaires et n'ont aucun moyen d'accéder aux services financiers classiquement proposés par les banques pour lancer une affaire. C'est cette lacune qu'ont voulu combler les associations de micro-crédit à partir des années 1970. Prêter de très petites sommes à de très petites gens qui, à leur échelle, veulent constituer une activité génératrice de revenus pour sortir de la misère : telle était alors l'idée à l'origine du projet. Sans compter qu'en plus, ce prêt d'un genre nouveau allait leur permettre de se passer des usuriers peu scrupuleux qui agissent un peu partout en toute impunité. Aujourd'hui, les institutions internationales sont unanimes pour reconnaître à la micro-finance un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté. Pour Kofi Annan, le Secrétaire général de l'ONU, cette activité « s'est révélée être une arme efficace pour lutter contre la misère et la faim, et permet d'améliorer réellement le sort des gens, surtout celui des plus démunis ». C'est dans ce cadre que la Commission veut entreprendre, entre, autres les activités suivantes :

- Réaliser des études pour appréhender tous les contours théoriques et pratiques de la question (plan d'action,...);
- Organiser un atelier continental pour valider les résultats de ces études qui seront ensuite soumis à l'examen des organes de décision de l'Union africaine.

II.2.2.4. Le Forum africain du secteur privé

La décision **No.EX.CL/Dec.153(VI)** du Sommet d'Abuja demande à la Commission de l'Union africaine d'organiser un Forum du secteur privé en Afrique avec l'assistance de la Communauté économique pour l'Afrique, des Chambres de commerce et d'industrie africaines et de la Commission du travail et des affaires sociales, tous les ans.

Il est une réalité évidente que la globalisation de l'économie est devenue une contrainte à laquelle l'Afrique ne peut se soustraire. Les économies africaines sont contraintes de faire leur mue pour répondre aux exigences de l'économie moderne. L'analyse économique libérale suggère que les capitaux, quelle que soit leur nationalité ou origine, produisent les mêmes effets sur l'économie qui les abrite. En conséquence, les pays africains doivent lever toutes les barrières administratives, tarifaires ou non, pour attirer les investissements directs étrangers, considérés comme un financement extérieur non-générateur d'endettement, et qui recèlent en leur sein, des ingrédients susceptibles d'accroître la valeur ajoutée des économies qui les accueillent. Il apparaît donc inconcevable que les investissements directs augmentent à travers le monde, et que le continent africain en soit un territoire banni. En effet, les statistiques indiquent que l'Afrique reste tributaire de l'aide publique au développement (APD), et qu'elle intéresse très peu les détenteurs d'investissements directs. Qu'est-ce qui explique un tel comportement ? Pourquoi l'Afrique est-elle moins attractive d'investissements directs ? Pour quelles raisons ces investissements s'orientent-ils de préférence vers l'Amérique

Latine ou l'Asie ? L'UA peut aider à corriger cette tendance en instituant Le Forum africain du Secteur Privé. Ce Forum présenterait l'intérêt de lever le voile sur les potentialités des pays africains en matière d'investissement. A cette occasion, les participants qui viendraient particulièrement des structures partenaires telles que l'Union européenne, la Ligue arabe, l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ASEAN), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Marché Commun du Cône Sud de l'Amérique (MERCOSUR), etc... se débarrasseraient des clichés apocalyptiques qu'ils ont de l'Afrique, et apprendraient à la considérer comme un continent d'avenir où l'on peut faire fructifier dans de saines conditions, toute sorte d'investissement.

II.2.2.5. Le programme de formation sur l'intégration économique en Afrique

Ce programme de formation vise essentiellement à améliorer la capacité d'absorption du Secrétariat général de l'UA et de ceux des Communautés économiques régionales (CER) dans la mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine. Aussi, ce programme se destine-t-il aux fonctionnaires des Etats membres en charge des questions d'intégration pour les aider à mieux cerner la problématique de l'intégration afin de répondre aux attentes de leurs administrations respectives. Il porte sur les modules suivant :

- Module 1 :** Aspects conceptuels et théoriques de l'intégration panafricaine
- Module 2 :** Régionalisme et économie mondiale : l'Afrique dans l'économie mondiale.
- Module 3 :** Expérience en matière d'intégration économique en Afrique
- Module 4 :** Problèmes de régionalisme en Afrique et liens entre ces problèmes

- Module 5 :** Coopération monétaire et intégration économique en Afrique
- Module 6 :** Études de cas des programmes d'intégration économique en Afrique
- Module 7 :** Vers une Communauté économique africaine/ Union africaine
- Module 8 :** Politiques et stratégies industrielles dans un contexte d'intégration régionale.
- Module 9 :** Renforcement des capacités en vue de l'intégration économique en Afrique
- Module 10 :** Programmes multinationaux d'intégration régionale
- Module 11:** Contours juridiques du processus d'intégration : cas spécifiques de la CEDEAO, de la SADC et du COMESA.

Toutefois, il est à souligner que ces modules seront régulièrement amendés en fonction des priorités des institutions bénéficiaires.

II.2.2.6. L'UA et la coopération internationale .

Il est extrêmement important d'établir et de consolider les relations entre :

- l'UA et l'Union européenne. A cet égard, le Sommet Afrique-Europe est un cadre à privilégier et à renforcer;
- l'UA et l'Organisation des Etats asiatiques;
- l'UA et l'Organisation des Etats latino- américains;
- l'UA et l'Organisation des Etats arabes (coopération qui existe déjà, mais dont nous voudrions qu'elle se consolide davantage).

Par ailleurs, il serait souhaitable que l'UA entreprenne des relations au niveau micro, avec des **Instituts de recherche** de réputation internationale, ou avec des **Fondations de financement** (la Fondation Ford par exemple). Ces différents organes utiliseraient l'UA comme une passerelle pour atteindre **les décideurs africains**. En contrepartie, l'UA pourrait bénéficier d'appuis de nature diverse pour soutenir des macro ou micro-projets qu'elle initierait dans les pays membres par le biais des communautés économiques régionales.

II.2.2.7. Les Relations spécifiques avec l'Union européenne

Ici, l'art consiste à conduire une analyse de proximité des différents accords contenus dans les relations ACP-UE. L'on doit pouvoir mettre en relief les positions africaines et européennes sur les accords pris individuellement, et sur certains problèmes d'actualité, notamment la question de la dette, la place de l'Afrique dans l'OMC, le financement international du développement, les subventions agricoles en Europe et aux Etats-Unis, la réduction de la pauvreté,...

Des ateliers fondés sur des études appropriées méritent donc d'être organisés pour contribuer à éclairer toutes ces problématiques, et à édifier la position africaine sur chacune d'elles. Dès lors, il est important et souhaitable d'organiser des ateliers sur les thèmes généraux (la liste n'est pas exhaustive) suivants :

- Les accords de Cotonou: Quels avantages pour l'Afrique ?
- Ce que l'Afrique doit faire pour bénéficier des vertus de l'OMC ?
- Comment les subventions agricoles en Occident appauvrissent-elles les paysans africains ?

- Les solutions proposées par les institutions internationales pour réduire la pauvreté en Afrique sont-elles ou non efficaces ?

II.2.2.8. La Revue des étapes prévues par le Traité d'Abuja

L'origine de ce projet est liée à la déclaration de Syrte. En effet, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), réunis en leur quatrième session extraordinaire de leur Conférence à Syrte, Libye, les 8 et 9 Septembre 1999, ont discuté des voies et moyens visant à renforcer l'organisation continentale afin de la rendre plus efficace et lui permettre de s'adapter aux changements sociaux, politiques et économiques de notre temps. A l'issue de leur délibération, ils ont pris plusieurs décisions au nombre desquelles figure celles-ci: accélérer le processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine, en particulier :

- abrégé le calendrier du Traité d'Abuja;
- assurer la création rapide de toutes les institutions prévues dans le traité d'Abuja, telles que la Banque centrale africaine, l'Union monétaire africaine, la cours de justice et le Parlement africain;
- renforcer et consolider les CER qui constituent les piliers de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine, et de l'Union envisagée.

C'est donc pour mettre en œuvre une telle décision que le projet lié à la révision du Traité d'Abuja a été initié. Ce projet visé principalement à :

- évaluer le chemin parcouru par toutes les CER dans le domaine de l'intégration régionale;
- identifier les progrès accomplis, les difficultés rencontrées, ainsi que les perspectives d'avenir;

- faire des recommandations de politiques économiques permettant d'accélérer le processus d'intégration

Les études seront prochainement entreprises pour répondre à ces préoccupations.

II.2.3. La vision partagée

II.2.3.1. Le congrès d'économistes et d'experts africains

La construction de la Communauté économique africaine constitue, de nos jours, l'une des préoccupations majeures de l'Union africaine (UA). Pour réussir cette œuvre noble et historique, les autorités de la Commission de l'UA ont mis en chantier plusieurs initiatives au nombre desquelles figurent : **la rationalisation et la consolidation des Communautés économiques régionales (CER), l'accélération de la mise en place des institutions prévues par le traité d'Abuja et celles prévues par l'Acte Constitutif.**

Dans une telle mouvance, la Commission de l'Union africaine, a confié des mandats spécifiques aux départements, divisions et bureau régionaux qui composent son secrétariat afin de lui permettre d'acquérir dynamisme et efficacité indispensables à l'édification de l'Union africaine. C'est ainsi que, pour apporter sa contribution à l'accomplissement de cette œuvre gigantesque, le Département des affaires économiques se propose d'organiser (en l'institutionnalisant dans le temps) un congrès des Économistes et experts africains au sein des CER, afin d'examiner, d'analyser et de proposer une thérapeutique appropriée et conséquente aux problèmes économiques qui obèrent l'évolution de ces CER vers une véritable intégration des économies africaines. Il s'agira donc au cours de ce congrès de :

- Faire un diagnostic sectoriel de l'activité économique et sociale des CER;

- Mettre en relief, la contribution des principaux secteurs d'activité dans l'évolution économique de chaque pays, et faire le bilan de ces contributions en termes de résultats, difficultés et perspectives d'avenir;
- Faire une analyse comparative des précédents indicateurs entre pays de chaque CER;
- Faire ressortir le/les secteur(s) performant(s) dans chaque pays au sein des CER;
- Faire un état des lieux des projets communautaires en matière d'infrastructures de base et autres dans chaque CER, et en dégager de nouvelles pistes pour que ces projets puissent être effectifs;
- Faire le bilan des politiques économiques (monétaire et budgétaire) pratiquées dans chaque CER;
- Faire ressortir les avantages et les inconvénients de l'usage d'une monnaie unique à l'intérieur de chaque CER;
- Indiquer les avantages et les inconvénients de la pratique du libre-échange intégral à l'intérieur de chaque zone et d'une politique de taxation identique entre chaque CER et le reste du monde;
- Faire ressortir les effets de l'adoption d'une politique industrielle identique au sein de chaque CER;
- Montrer les contours théoriques et pratiques de la politique agricole applicable dans chaque CER en fonction des potentialités naturelles et agricoles dont bénéficie chacun des pays qui les composent.

Ce congrès peut s'articuler autour des thèmes (ils sont à varier dans le temps en fonction des besoins) suivants :

- Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social des CER;
- Le commerce et l'industrie dans les CER : bilan et perspectives
- Monnaie, finance et fiscalité dans les CER : quelle est la politique la plus efficace?
- Les infrastructures de base communautaires dans les CER et la problématique de leur financement;

II.2.3.2. La Revue africaine de l'intégration économique

La Revue africaine de l'intégration économique est une tribune pluridisciplinaire internationale axée sur la problématique de l'intégration économique de l'Afrique. Elle est ouverte à toutes les orientations théoriques et stratégiques et publie des recherches portant sur les régions et les pays africains.

La Revue africaine de l'intégration économique s'intéresse particulièrement à la théorie et à la pratique de la problématique de l'intégration économique. Ses champs d'intérêt comprennent: **aide et commerce, disparités régionales et réforme agraire, administration du développement, planification de l'éducation et développement de ressources humaines, industrialisation et transfert de technologie, problèmes environnementaux, droits de la personne et démocratisation, urbanisation, femmes et développement.**

La Revue africaine de l'intégration économique accepte des articles théoriques, surtout s'ils présentent une analyse interdisciplinaire novatrice. Elle accorde cependant la priorité aux articles issus de recherches empiriques et aux études de cas ayant des répercussions sur les expériences d'intégration à travers le monde et sur la planification et les politiques de développement. La Revue accepte également des articles

courts présentant une expérience ou une réflexion personnelle sur un ou plusieurs aspects des pratiques ou des politiques actuelles de développement international. Les articles constituant un échange de vues sur un sujet traité dans un numéro antérieur de la Revue africaine de l'intégration économique sont également considérés.

La Revue africaine de l'intégration économique présente également des analyses critiques et des comptes rendus de livres récents traitant de l'intégration économique. La Revue africaine de l'intégration économique est une publication bilingue (français et anglais) qui paraît deux fois l'an, avril et octobre.

II.2.3.3. Les «Vendredis de la Commission»

Parmi ses attributions, la Commission de l'Union africaine a pour rôle fondamental d'aider les pays africains à relever les défis majeurs du millénaire en cours. Au nombre de ceux-ci, figurent principalement l'intégration économique et sociale, l'éradication de la pauvreté et de la misère, la sécurité alimentaire, la lutte contre VIH/SIDA et autres pandémies, les conflits intra et inter-Etats, la gouvernance politique et économique, le terrorisme, les conflits religieux et tribaux,... Toutes ces problématiques (elles ne sont pas exhaustives) impliquent des politiques et concepts variés dont la compréhension s'avère importante pour tous ceux dont les actions concourent à y apporter des solutions appropriées. C'est à cette fin que le Département des affaires économiques se propose d'institutionnaliser «**Les vendredis de la Commission**» qui, en fait, constituent un forum de «**conférences-débats** » sur les thèmes d'actualité économique, politique et sociale. Ce forum offre, au personnel de la Commission, aux diplomates africains regroupés au sein du Comité des représentants permanents, au personnel des institutions des Nations unies à Addis Abeba, une véritable opportunité de rencontre pour partager des informations sur les problématiques déjà évoquées.

OBJECTIFS

Ce forum «**du donner et du recevoir**», conçu pour répondre aux besoins de la Commission, des États membres, des diplomates africains et non africains en poste à Addis Abeba, quant à la compréhension des problèmes économiques, politiques et sociaux de notre temps, vise les principaux objectifs suivants :

- Aider à la compréhension des grands problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains;
- Contribuer à la maîtrise du fonctionnement des institutions qui dirigent aujourd'hui le monde;
- Contribuer à l'éclairage des politiques et stratégies économiques proposées aux pays africains par les institutions financières internationales;
- Identifier les obstacles majeurs à l'intégration en Afrique et proposer les voies et moyens de les contourner;
- Promouvoir la compréhension du processus de la mondialisation et ses conséquences sur les économies africaines.

GROUPES CIBLES

Cette série de conférences-débats s'adresse aux:

- membres du personnel de la Commission;
- diplomates africains et non africains en poste à Addis Abeba;
- membres du personnel des institutions des Nations unies, présents à Addis Abeba;
- étudiants des universités et grandes écoles d'Addis Abeba.

ORGANISATION PRATIQUE

Le forum se tiendra une fois par mois (le dernier vendredi du mois), sous forme de conférence-débats sur un thème d'actualité. Ce thème sera soigneusement choisi avec le conférencier. Tout conférencier est invité, une semaine avant sa prestation, à soumettre aux Département des affaires économiques, la version écrite de son exposé. Ceci pour permettre une traduction (en anglais ou en français), une large distribution après la conférence, et une éventuelle publication dans le Newsletter de l'Union africaine. Le conférencier, lors de son exposé, sera assisté de deux modérateurs. Ces derniers feront, tout à tour, un bref exposé sur le thème du jour après la prestation du conférencier principal. Après quoi, le débat sera ouvert à l'auditoire. Les conférences-débats seront interprétées en français et en anglais afin de susciter une large participation.

Choix des thèmes

Le choix des thèmes relève de la compétence de la Commission. Toutefois, le conférencier désigné à la latitude d'apporter des amendements en fonction de ses compétences et de ses intérêts dans le développement du thème retenu.

Conférenciers et modérateurs

Ils peuvent être :

- membres du personnel de la Commission;
- diplomates africains ou non africains en poste à Addis Abeba;
- membres du personnel des institutions des Nations Unies;
- enseignants des universités africaines;
- hauts responsables des administrations africaines;

- représentants du secteur privé africain;
- membres de la société civile;
- représentants de la diaspora africaine.

II.2.3.4. Evaluation des initiatives internationales destinées à l'Afrique

Plusieurs conférences mondiales ou internationales se tiennent en vue d'aider l'Afrique à venir à bout du sous-développement structurel qui la caractérise. Il s'agit, par exemple, de la conférence des Nations-Unies qui a fixé les objectifs de développement du millénaire; de la Conférence de Monterrey sur le financement international du développement, de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, du Dialogue Afrique-Europe, du Forum Chine-Afrique... Dans la plupart des cas, l'Afrique n'est que partiellement associée en aval de ces conférences; ce qui fait naître le sentiment que les grandes conclusions qui s'en dégagent apparaissent comme des recettes conçues de l'extérieur et imposées à l'Afrique. Aussi, est-il important de noter que, les solutions proposées par ces conférences, s'éloignent, tant dans leur conception que dans les politiques qui sous-tendent leur mise en œuvre, des réalités africaines. En outre, les engagements consensuellement pris par la communauté internationale, particulièrement par les pays développés, sont difficilement traduits dans les faits. Le gap entre les engagements financiers et les versements effectifs s'agrandit de manière croissante. Enfin, on note une absence de mécanisme de suivi et d'évaluation des décisions de ces grandes conférences. L'objet de ce projet, est d'entreprendre des études sur la mise en œuvre de ces grandes conférences afin d'identifier leurs impacts sur le développement de l'Afrique.

Un tel projet permet d'examiner avec minutie les tenants et aboutissants de toutes ces initiatives et d'indiquer en quoi, elles peuvent être ou non profitables au continent africain. Par ailleurs, ce projet, fondé sur des études consé-

quentes, offre l'occasion de mieux évaluer l'impact des politiques économiques dictées par les institutions financières internationales, particulièrement celles des institutions de Bretton-Woods. Dès lors les activités suivantes vont être régulièrement entreprises :

- évaluation des OMD en coopération avec les partenaires au développement ;
- suivi du Dialogue Afrique-Europe;
- mise en œuvre du rapport du G8;
- suivi de la TICAD;
- suivi Forum Chine-Afrique;
- évaluation de l'impact des politiques préconisées par les institutions de Bretton-Woods sur les économies africaines.

II.2.3.5. Création d'un Forum des institutions de recherche économique en Afrique

Ce projet vise à :

- Créer un forum des institutions africaines de recherche économique afin d'établir des liens entre les chercheurs du continent en vue de promouvoir une meilleure connaissance des activités de recherche, des résultats de la recherche et des politiques qui en découlent ;
- Créer un forum qui réunirait les chercheurs et les décideurs pour échanger les vues sur les moyens de traduire les résultats de ces recherches en politiques concrètes et programmes pratiques.

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes vont être menées :

- Constitution d'un répertoire de toutes les institutions de recherche en Afrique aux niveaux régional, sous-régional et continental pour obtenir des informations adéquates sur les capacités institutionnelles des instituts de recherche en Afrique ;
- Collecte des informations détaillées sur les centres de recherche et les activités et programmes de recherche en Afrique ;
- Organisation régulière des rencontres à l'intention des institutions africaines de recherche économique afin de :
 - instituer un cadre indicatif des priorités en matière de recherche au niveau du continent ;
 - faciliter la diffusion de l'information et les contacts entre les institutions et centres de recherche en Afrique en vue de promouvoir les échanges entre eux ;
 - faciliter les contacts entre les chercheurs et les décideurs ;
 - communiquer les résultats des travaux de recherche aux institutions de recherche, aux organisations sous-régionales et régionales et aux décideurs africains ;
 - initier et coordonner la mobilisation des ressources pour la recherche socio-économique en Afrique ;
 - collaborer avec d'autres institutions compétentes à la réalisation d'un journal économique panafricain qui traiterait de questions présentant un intérêt pour le développement de l'Afrique, en

particulier les questions relatives à l'intégration économique et à la mise en œuvre du Traité d'Abuja et de l'Acte constitutif.

III. LES GRANDS DÉFIS ECONOMIQUES DU CONTINENT

Ces défis sont de nature variée et diverse. De façon générale, ils s'articulent essentiellement autour des problématiques qui vont suivre. Ces problématiques ne sont pas exhaustives. Elles sont ré-visitées régulièrement pour d'éventuels ajustements. Ce sont :

- le financement du développement;
- la dette extérieure;
- l'industrialisation;
- l'endogénéisation de la dynamique de la croissance et du développement;
- le développement du capital physique, voire des infrastructures;
- l'intégration économique;
- la quête de la compétitivité;
- la stabilité politique;
- la bonne gouvernance économique;
- la mise en place des mécanismes visant à endiguer tous les chocs exogènes et endogènes;
- l'accroissement de la productivité agricole pour éradiquer la famine;
- la promotion du secteur privé;
- la consolidation du partenariat public/privé
- toutes autres grandes problématiques d'activité économique telles que: la libéralisation économique; l'inflation; les variations des taux de change; la détérioration des termes de l'échange;

III.1. Le financement du développement

C'est un secret de polichinelle que l'Afrique connaît un besoin énorme en ressources financières. Son déficit en ressources a même atteint un niveau difficile à appréhender. Au plan intérieur, les efforts entrepris à l'échelle des micro-Etats n'ont jusqu'à ce jour pas été couronnés de succès. L'accumulation du capital domestique s'apparente à une gageure. Les intermédiaires financiers bancaires et non bancaires ne parviennent pas à jouer pleinement le rôle qui, naturellement, leur est dévolu dans la mobilisation de l'épargne domestique, et dans la distribution des crédits aux différents agents économiques en situation de besoin de financement. Au plan extérieur, force est de reconnaître que la communauté internationale, par l'entremise de plusieurs canaux de mobilisation de ressources, a tenté d'apporter son appui financier au continent africain. Ces canaux se sont multipliés tant au plan bilatéral que multilatéral sans pour autant parvenir à apporter la solution appropriée à l'immensité des besoins de financement du continent. L'effort d'aide à travers l'octroi de 0,7 du PNB des pays riches (instauré depuis 1970); les engagements financiers des pays du G8, destinés aux pays africains dans le cadre de nombreuses initiatives, constituent des exemples assez édifiants.

Esquisse de solutions

L'Afrique doit assumer ses responsabilités en matière de financement de son développement à travers ce qui suit :

- Accélérer la création des institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte Constitutif pour soutenir la croissance et le développement;
- Restructurer et consolider le système bancaire africain;

- Réformer profondément les économies africaines pour les positionner durablement sur les sentiers de la croissance et du développement;
- Initier de nouvelles pistes endogènes de financement et les exploiter effectivement. Au nombre de ces pistes, nous proposons : **une taxe sur les billets d'avion des grandes compagnies aériennes desservant l'Afrique; une taxe sur les exportations des hydrocarbures** (que nous appelons volontiers taxe de solidarité);...
- Adopter toutes les mesures idoines pour éradiquer la corruption sous toutes ses formes;
- Assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance pour accroître le pouvoir d'achat des populations; ce qui *de facto* leur permettra de constituer une épargne conséquente que pourrait capter la structure bancaire.

III.2. La dette extérieure

La dette extérieure africaine n'est pas la plus volumineuse comparée à celle des autres mondes en développement, mais elle semble être la plus lourde lorsqu'elle est rapportée aux agrégats économiques comme le PNB; les exportations;... Le croît constant de la dette extérieure africaine est la conséquence logique du recours quasi-permanent à l'extérieur pour contribuer à combler le déficit en ressources qui caractérise le continent. Depuis les années 80, plusieurs initiatives ont été expérimentées par la communauté internationale pour aider l'Afrique à s'extraire du surendettement chronique et endémique. Les plus perceptibles semblent être : les programmes d'ajustement structurel (PAS); les Plans Backer et Brady; l'Initiative PPTE; et la récente décision du G8 (entérinée par les Institutions de Bretton Woods) d'annuler la dette de 18 PVD dont 14 pays africains.

En dépit de ces nombreuses initiatives (la liste n'est pas complète), l'Afrique continue de ployer sous le poids d'une «mauvaise dette» qui s'apparente de plus en plus à un boulet au pied permanent. Et pour cause, toutes les solutions proposées à l'Afrique et adoptées par elle n'ont produit que des effets très limités.

Esquisse de Solutions

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre des solutions précédemment indiquées dans le cadre du financement du développement, nous suggérons ce qui suit :

- Endogénéiser tous les leviers du financement des économies africaines;
- Faire, tous azimuts, des plaidoyers pour l'annulation de la dette du continent en se fondant sur certains faits historiques (comme l'esclavage et la colonisation) ou sur certains faits politiques (comme la dette contracter pour des régimes de dictature);
- Réformer les économies pour attirer davantage d'investissements directs, considérés comme financement non générateur de dette.

III.3. L'industrialisation du Continent

C'est une vérité évidente d'affirmer que le continent africain est le plus sous-industrialisé de la planète. Et pour cause, le paysage industriel de la plupart des pays qui le composent, demeure pauvre ou à l'état embryonnaire. Or, de toutes les activités, l'industrie demeure celle dont le taux de croissance de la valeur ajoutée présente la corrélation la plus forte avec l'ensemble de l'économie; c'est au sein de l'industrie qu'on observe le mieux combien la variation de la productivité est fonction croissante du taux de variation de la production (surtout en ce qui concerne les biens d'équipement); l'industrie est l'activité qui « titre » le plus l'ensemble du système

par l'ampleur de ses commandes, l'importance de ses ventes, le niveau de ses salaires, ainsi que par son influence sur toute l'organisation de la société.

Esquisse de Solutions

A la lumière du rôle moteur dévolu à l'industrie, dans le processus de développement, nous proposons des actions à entreprendre autour des éléments qui suivent :

- Mettre tout en œuvre, voire prendre tous les risques possibles, pour industrialiser l'Afrique. L'industrialisation n'est pas une activité de luxe. Au contraire, elle constitue un passage obligé pour tout pays ou pour tout ensemble de pays qui aspire à se hisser au diapason des pays dits développés. L'Afrique doit donc se départir du slogan « continent à vocation agricole » pour s'engager résolument dans une aventure industrielle qui, à nos yeux, constitue pour elle, la planche de salut de son développement économique et social;
- Développer l'économie agroalimentaire dans toutes ses composantes, à savoir, la production agricole; la transformation; la commercialisation; et la restauration;
- Restructurer la structure de marché industriel en Afrique. En d'autres termes, il est impératif de revisiter l'organisation industrielle pour l'ériger en un marché contestable où s'opère une saine compétition, voire une saine concurrence entre acteurs;
- Nouer des « contrats intelligents » avec les firmes multinationales en vue d'un transfert effectif de la technologie ou du « know-how » industriel ou de management;

- Appliquer, au niveau de certaines branches industrielles, les vertus des « industries naissantes »; ce qui est de nature à aider les opérateurs économiques africains qui évoluent dans ces branches à acquérir de la maturité leur permettant d'affronter, à armes égales et sans complexe, leurs concurrents étrangers.

III.4. L'endogénéisation de la Dynamique de la Croissance et du Développement

Les économies africaines, dit-on, sont des économies extraverties. En d'autres termes, elles sont organisées, structurées, financées par l'extérieur et pour l'extérieur. Tous les leviers de commande de ces économies sont manipulés par les intérêts étrangers. Les conséquences immédiates qui découlent d'une telle situation se résument dans l'avènement d'économies exsangues vidées de toute leur substance par l'entremise d'un système de vases communicants au profit des économies du Nord.

Esquisse de Solutions

Nous recommandons ce qui suit :

- Introvertir les économies africaines en réhabilitant le plan d'action de Lagos qui comporte tous les ingrédients susceptibles de confier le destin économique du continent aux africains;
- Mettre en place des politiques et stratégies permettant à l'Afrique de s'approprier les leviers de l'évolution de son économie. Ici, l'apport extérieur ne doit constituer qu'un appoint, et non un substitut aux efforts domestiques.

III.5. Le Développement du Capital Physique

La pauvreté en infrastructures de base constitue l'une des caractéristiques majeures du continent africain. Or le développement de ces infrastructures présente l'intérêt, entre autres, de mobiliser les Investissements Directs Étrangers dont souffre, de nos jours, le continent.

Esquisse de Solutions

- Traduire dans les faits le programme des infrastructures contenu dans le NEPAD;
- Procéder, au niveau des micro-Etats, à des Investissements Publics massifs pour développer les infrastructures de base, qui, du point de vue de l'analyse économique, relève du monopole naturel, dont le financement n'intéresse guère le secteur privé. Dans ce secteur d'activité, le rôle de l'Etat, voire des pouvoirs publics, est fondamental comme l'enseigne l'histoire des faits économiques;
- Les dirigeants africains doivent prendre leur responsabilité devant l'histoire en aidant la Commission de l'UA à mettre en œuvre tous les programmes contenus dans son plan stratégique;
- Mobiliser les ressources locales pour traduire le NEPAD dans la réalité. Compter sur l'extérieur pour le faire conduirait indubitablement ce projet historique dans une impasse;

III.6. L'intégration économique

On ne le dira jamais assez, l'intégration économique de l'Afrique n'a pas d'alternative crédible permettant à ce continent de s'arrimer à l'économie mondialisée. Elle demeure donc un passage obligé pour desserrer toutes les contraintes relatives aux relations économiques internationales. **«Réussir l'inté-**

gration économique ou disparaître» est-on enclin à dire à propos de l'Afrique. L'itinéraire de l'intégration économique est jalonné d'embûches. Et pour cause, depuis les années 60, plusieurs initiatives ont été expérimentées. Mais jusqu'aujourd'hui, la marche vers l'intégration économique du continent semble s'identifier au «tango argentin».

Esquisse de Solutions

- Rationaliser à tout prix, les CER. Ici, l'objectif visé est de mettre un terme aux doubles ou triples appartenances des Etats aux CER; ce qui, naturellement, porte un préjudice énorme au processus d'intégration;
- Retenir 2 ou 3 scénarios de configuration et les quantifier pour en déterminer les coûts et les avantages sur les budgets nationaux. Autrement dit, cette quantification permettra de connaître, en termes de gains et de pertes, l'appartenance à une seule CER. Une telle approche permettrait aux Chefs d'Etats et de gouvernement de prendre des décisions politiques appropriées.

III.7. Quête permanente de la compétitivité

La mondialisation économique se caractérise essentiellement par la domination de l'économie de marché qui, à son tour, se symbolise par une âpre concurrence entre acteurs, et par une quête permanente de la performance pour l'accroissement des parts de marchés et pour la conquête de nouveaux marchés. Or il est connu de tous que les économies africaines sont loin d'être compétitives; ce qui les handicape dans leur intégration dans l'économie mondialisée, et, les empêche d'enregistrer des résultats significativement positifs, leur permettant de procurer le « welfare » aux populations du continent.

Esquisse de Solutions

- Restructurer les secteurs productifs africains afin de favoriser la réalisation d'économies d'échelle;
- Combattre la corruption sous toutes ses formes;
- Revisiter l'organisation industrielle pour éliminer toutes velléités monopolistiques ou oligopolistiques tendant à créer des distorsions dans la structure des coûts de production;
- Développer des structures d'incitation à la production au niveau de toutes les unités de production;
- Améliorer significativement la rémunération de tous ceux qui concourent à la production, ainsi que leurs conditions de travail.

III.8. Résister aux chocs endogènes et exogènes

Ici, taisons volontairement les chocs endogènes pour nous focaliser sur les chocs exogènes, particulièrement, les chocs pétroliers ou d'autres chocs provoqués par la baisse drastique de la demande mondiale des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, ou la dépréciation criarde des monnaies étalon comme le dollar dans lequel est libellé l'essentiel du commerce international. L'Afrique se doit de mettre en place, des mécanismes efficaces et efficients pour lui permettre d'endiguer ces types de chocs en éliminant leur effets sur ses économies ou en les réduisant au maximum.

Esquisse de Solutions

- Mettre en place un Fonds africain pour soutenir les importateurs nets de pétrole. Ici, la proposition libyenne est à saluer et mérite d'être soutenue par tous les pays africains pour sa mise en œuvre;

- Les exportateurs africains, dans un élan de solidarité, doivent fournir le pétrole aux importateurs africains à un prix inférieur à celui du marché;
- Diversifier les sources d'approvisionnement;
- Soutenir la recherche pour développer des énergies alternatives;
- Rationaliser le comportement des consommateurs (et non un rationnement);
- Procéder à une gestion optimale des réserves ou gisements africains.

III.9. La Promotion du Secteur privé et Consolidation du Partenariat Public/Privé

L'approche dominante de l'économie, voire l'économie de marché, accorde une place de choix au secteur privé dans l'allocation des ressources. En Afrique, en dehors de quelques pays, le secteur privé reste, soit quasi-inexistant, soit à l'état embryonnaire. Les opérateurs économiques africains, dans la majorité des cas, n'ont pas le goût du risque; ce qui les conduit à confiner leurs activités à la périphérie des secteurs secondaire et tertiaire. Le privé extérieur qui s'installe dans les pays africains n'arrive pas à compenser les insuffisances du privé local du fait de nombreuses raisons au sein desquelles figurent les dysfonctionnements administratifs et les traitements discriminatoires. Par ailleurs, dans la plupart des pays africains, l'Etat reste dominant dans l'essentiel des activités économiques. Le Partenariat Public/ Privé a du Plomb dans l'aile; ce qui contribue à rendre apathique le secteur privé africain.

Esquisse de Solutions

- Définir clairement le rôle de l'Etat et du secteur privé en suscitant un partenariat productif entre ces deux agents économiques;
- Aider au développement des multinationales africaines;
- Susciter le développement des joints-ventures entre opérateurs économiques africains, puis entre eux et ceux des pays du Nord et d'Asie;
- Encourager le développement des bonnes pratiques et faciliter leur diffusion.

III.10. La Gouvernance Économique

C'est un truisme de dire que la gouvernance économique et la gouvernance politique sont intimement liées. Mais pour le besoin de nos analyses, nous allons nous appesantir sur la gouvernance économique. Aussi, n'est-il pas important de revisiter la définition de la gouvernance économique étant entendu que celle-ci est abondamment décrite et connue à travers les développements de l'analyse économique. La gouvernance économique est expliquée par plusieurs facteurs au nombre desquels figurent principalement la corruption. La corruption, si elle connaît une diffusion à travers les économies africaines, cela est dû à l'offre et à la demande du phénomène. En d'autres termes, s'il y a des offreurs de la corruption, c'est qu'il y a également les demandeurs de la corruption. Pour donc combattre le phénomène, il semble extrêmement urgent d'agir simultanément sur l'offre et la demande.

Esquisse de Solutions

- Mettre en place une politique susceptible d'identifier tous les leviers de l'offre et de la demande de la corruption;

- Éliminer toutes vellétés visant à développer les situations de rente;
- Ériger les marchés publics en des marchés de concurrence parfaite ou en marchés contestables;
- Développer un code de conduite de la bonne gouvernance économique et le faire appliquer dans tous les secteurs et dans toutes les branches d'activité économique;
- S'inspirer des bonnes pratiques de bonne gouvernance économique;
- Améliorer significativement les incitations à la production pour étouffer dans l'œuf toutes vellétés de corruption;
- Généraliser les fondements de la rationalité économique dans toutes les couches sociales;
- Garantir une gestion rationnelle, voire optimale des ressources publiques;
- Adopter et appliquer le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) du NEPAD.

III.11. La stabilité politique

Quelles que soient la qualité et la pertinence de programmes, quelle que soit l'ingéniosité des hommes chargés de les mettre en œuvre, aucun résultat positif ne peut être réalisé si le pays donné ne connaît pas une stabilité politique durable. Car la stabilité politique, aime-t-on dire dans les milieux des opérateurs économiques ou financiers, représente le facteur explicatif le plus déterminant des Investissements directs étrangers. Elle semble être plus importante que les facteurs comme le développement des infrastructures de base, la dotation en matières premières stratégiques; la disponibilité en capital humain de qualité; etc... La forte corrélation existant

entre la stabilité politique et le développement conduit donc à considérer cette dernière comme une importante variable économique. Les exemples de ce fort lien entre les deux facteurs sont légion à travers le monde et particulièrement en Afrique. Pour donc gagner la bataille contre la pauvreté et la misère, l'Afrique se doit de tout mettre en œuvre pour s'inscrire de façon irréversible, dans la logique d'une paix durable. Comment y parvenir?

Esquisse de Solutions

- Éliminer toutes velléités tribaliques ou ethno-centriques;
- Respecter les minorités;
- Accepter le partage du pouvoir politique;
- Adopter et généraliser les vertus de la démocratie;
- Repartir équitablement les fruits de la croissance ou les ressources nationales;
- Éliminer toutes les pratiques fondées sur les situations de rente;
- Enseigner et vulgariser les vertus de la méritocratie;
- Faire tout pour éviter tous les comportements susceptibles de générer des alternances démocratiques douloureuses;
- Adopter des politiques économiques créatrices d'emplois.
- Considérer la liberté d'expression comme fondement essentiel de toute évolution démocratique. A cet égard toutes les velléités de pensée unique doivent être évitées.

IV. LES CONTACTS

COMMISSAIRE AUX AFFAIRES ECONOMIQUES

Dr. Maxwell M. Mkwezalamba

Tel: 00251-115-51-35-69

Fax: 00251-115-51-58-87

E-mail: MkwezalambaM@africa-union.org

DIRECTEUR DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Dr. René N'Guettia KOUASSI

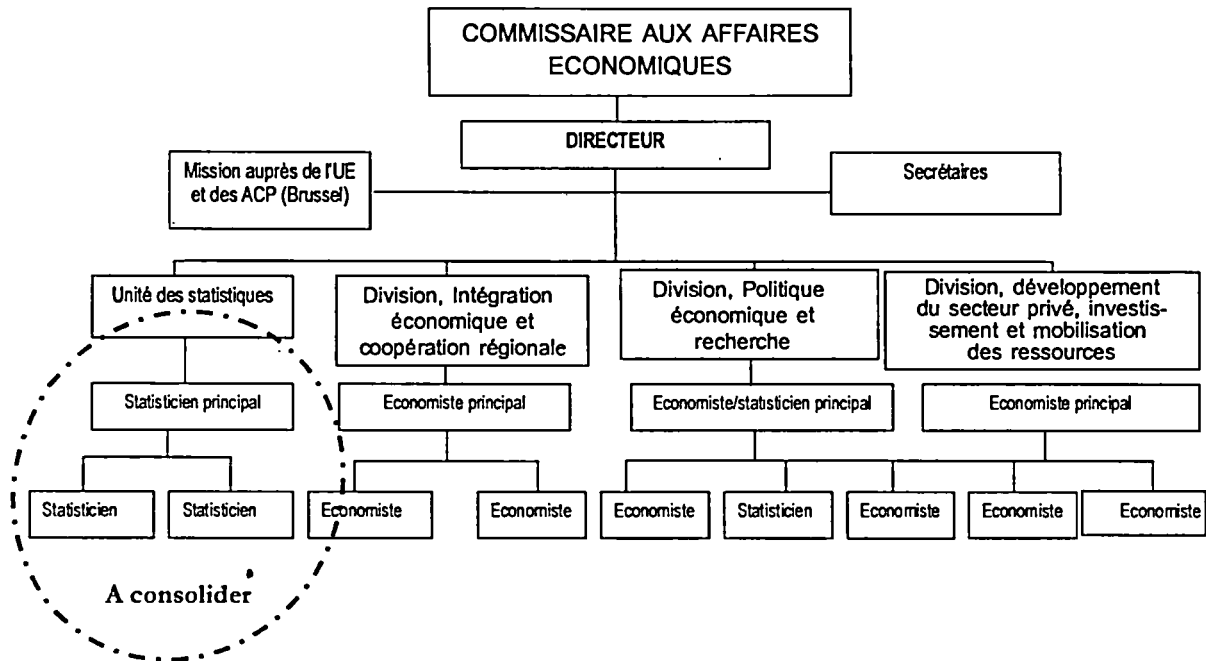
Tel: 00251-115-51-05-95

Fax: 00251-115-51-02-49

E-mail: KouassiN@africa-union.org

ou

Renekouacy@yahoo.com



Commission de l'union Africaine

B.P. 3243

Addis Abeba, Ethiopie

Tél: (251) 011 551 7700

E-mail: oua-ews@telecom.net.et

website: www.africa-union.org

printed by Commission of the African Union

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

African Union Commission

2006

Mandat, objectifs et fonctions principales programmes prioritaires gands defis economique

African Union Economic Affairs

African union; AddisAbaba

<http://archives.au.int/handle/123456789/6389>

Downloaded from African Union Common Repository